

=====
n° 2026-T67

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Vu la demande de la société VERMOT TP, représentée par Monsieur MONNET Charles, en
date du 28/09/2026, aux fins d'obtenir une modification des conditions de circulation et de
stationnement pour la réalisation de travaux d'installation d'une chambre et de raccordement
(travaux fibre)*

*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet
endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,*

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION RUE DES VISCERNOIS

La circulation sera modifiée comme suit au niveau du 10 rue des Viscernois à compter du **lundi 05 octobre 2026 et pendant cinq jours**:

- Circulation alternée par feux tricolores
- Dépassement Interdit
- Stationnement interdit



Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de l'évènement.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 30/09/2026

Le Maire,

Gérard DEQUE



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs